

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°AT_2021_03_01 en date du 01/03/2021, Monsieur le Maire de la commune de SORGUES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone de la Marquette et la mise à jour de la réglementation relative à la sécurité incendie.

Cette enquête se déroulera sur 33 jours consécutifs **du jeudi 1^{er} avril 2021 à partir de 9h00 au lundi 3 mai 2021 17h00 inclus.**

Madame Florence CHOPIN MORALES, ingénieur agronome œnologue, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus en à la disposition du public, au Service Urbanisme situé au Centre Administratif de Sorgues rez-de-chaussée des Services Techniques, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier sera également consultable au travers d'un registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2360> et sur le site internet de la commune www.sorgues.fr .

Ainsi que sur un poste informatique mis à disposition à l'accueil du Service Urbanisme situé au Centre Administratif de Sorgues rez-de-chaussée des Services Techniques.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête et ou les adresser par écrit ou par mail au commissaire enquêteur qui les visera et l'annexera au registre.

- Soit par courrier papier : à la mairie (Madame le Commissaire Enquêteur - Enquête Publique modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sorgues – Centre Administratif – 80 Route d'Entraigues – 84700 SORGUES).
- Soit par courrier électronique à l'adresse mail suivantes : enquete-publique-2360@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2360>

Les observations du public seront également consultables sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera des permanences au Centre Administratif de Sorgues – à l'accueil du **Service Urbanisme** situé **rez-de-chaussée des Services Techniques**, aux jours et heures suivants :

- le **1er avril 2021 de 09h00 à 12h00**
- le **12 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- le **3 mai 2021 de 14h00 à 17h00**

Ces permanences se dérouleront dans le respect des mesures sanitaires du fait du contexte sanitaire actuel.

Toute personne, peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant cette requête à Monsieur le Maire de Sorgues - Centre Administratif – 80 Route d'Entraigues – 84700 SORGUES.

A l'issue de l'enquête publique, lorsque que le commissaire enquêteur aura rendu son rapport et ses conclusions motivées ceux-ci seront tenus à la disposition du public au Centre Administratif à l'accueil du Service Urbanisme situé rez-de-chaussée des Services Technique et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune (www.sorgues.fr) et sur le site dédié à l'enquête <https://www.registre-dematerialise.fr/2360> . Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du conseil municipal.